



L'OFFICIEL

L'OFFICIEL

secretariat@gard-lozere.fff.fr



N°13 du 08 Novembre 2024

Le journal numérique du DISTRICT GARD-LOZÈRE de FOOTBALL



CHAMPIONNAT U12 PHASE 2

Nouvelles Dates U12 Phase 2 :

16 et 23 Novembre / 7 Décembre / Rattrapage 30 Novembre

U12 Inter District Saison 2024/2025 Gard / Hérault

18 – 25 Janvier / 1 – 8 Février

15 – 29 Mars / 10 – 17 – 24 Mai

 abeille
ASSURANCES



 MONTI
SPORT

 lozère
LE DÉPARTEMENT



COMMISSION D'APPEL

Procès-verbal N°4 de la Commission d'Appel du District Gard-Lozère

Réunion du : jeudi 31 Octobre 2024 à 19h00

Présidence : Mr Michel QUENIN

Présents : Med Carole ESCOBEDO MONZON, Paulette SAINT PIERRE,
Mrs Christophe CORBALAN, Jean Lin MARTIN, André PEREL, Bernard ROUSSEL

Absents excusés : Mad Bernadette FERCAK, Mrs Patrick CHAMP, Patrice HEURGUE, Alain MAZON, Georges MICHEL.

La présente décision est susceptible d'appel devant la Commission Régionale d'Appel dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de la notification, dans le respect des dispositions de l'Art 190 des Règlements Généraux de la F.F.F.

Conformément aux textes votés en Assemblée Générale du 02 juillet 2022.

Article 17.1

Toutes les correspondances adressées aux commissions doivent se faire via la boîte mail officielle du club (N° affiliation@occitanie.fr). Seuls les courriels identifiés avec le NOM, prénom et qualité de l'auteur seront pris en compte par le District. A défaut du respect des prescriptions ci-dessus énoncées, la formalité ou requête sera déclarée irrecevable.

APPROBATION DES PROCES VERBAUX

La commission approuve le PV N° 3 du 10 Octobre 2024.

Rappel décision du 22.01.2022 du Comité de Direction du District Gard-Lozère PV N°7

Le Comité de Direction rappelle aux clubs que :

1/ - Pour toute absence excusée d'une personne convoquée par une commission celle-ci devra faire parvenir au plus tard le jour de l'audition :

- ✓ **Une lettre d'excuse avec justificatif (attestation employeur, copie d'une cartescolaire...)**



✓ **Un rapport exposant les faits**

IMPORTANT

La commission rappelle aux clubs la décision prise par le Comité de Direction du District Gard-Lozère Conformément à l'art 3 alinéa 3.3.7 du Règlement Disciplinaire de la FFF, le Comité fixe les frais afférents tels que défini :

Frais de procédure en appel : 130€

La commission précise qu'en ce qui concerne les mis en cause, devront être OBLIGATOIREMENT munis de leur licence et ce en application des dispositions de l'Article 30 des RG.

Qu'ils peuvent se faire accompagner éventuellement du conseil de leur choix ou à défaut se faire représenter par la personne qu'ils auront dûment mandatée ou produire leurs observations par écrit.

Toute personne mineure doit être accompagnée d'un représentant légal ou présenter une délégation temporaire de l'autorité parentale pour être entendue devant la Commission.

APPEL DE AS St CHRISTOL LES ALES

Dossier : 2024 /2025 - N° 5

N°29188132 : U17D2 POULE B SAINT CHRISTOL LES ALES 1/AS SAINT PRIVAT AS DU 02.10.2024

Appel en date du 14 Octobre 2024 de AS St CHRISTOL LES ALES (518431) d'une décision de la Commission des Statuts et Règlements PV N°4 du 7/10/2024 parue sur Foot N°9 du 11/10/2024 et publiée le 09/10 /2024 à 14H04

Au motif

Terrain non tracé

Décision

Match perdu pénalité à St Christol les Alès

« Par ailleurs, conformément aux droits de la défense, nous vous rappelons que vous disposez du droit faire des déclarations, de répondre aux questions posées ou de vous taire tout au long de la procédure et notamment lors de cette audition à venir. »

La commission,
Après avoir pris connaissance du dossier,
Après avoir pris connaissance de l'appel pour le dire recevable en la forme
Après rappel des faits et de la procédure Régulièrement
Convoqué il est noté la présence de :



- ✓ **OFFICIEL**
 - Mr BELABBES Bilal arbitre officiel de la rencontre
- ✓ **Club de AS ST CHRISTOL LES ALES**
 - Mr BARBUSSE Christian Président
 - Mr ISLE Franck dirigeant
- ✓ **Club de ST PRIVAT DES VIEUX**
 - Mr SALAS Thierry Président
- ✓ **MAIRIE DE St CHRISTOL LES ALES**
 - Mr LAPOREYT Thierry responsable du service des sport

Vu les pièces figurant au dossier,
Après débat contradictoire,

Après en avoir délibéré hors de la présence des intéressés et des personnes non-membres, Mr BARBUSSE Christian Président de AS St Christol les Alès prend la parole en dernier, conformément au Règlement Disciplinaire.

ATTENDU QU'il résulte des déclarations concordantes des dirigeants de St Christol les Alès et du représentant de la mairie de cette commune, que le terrain municipal n'avait fait l'objet d'aucun traçage, au plus tard 45 mn avant la rencontre. Que ce non-traçage du terrain est de plus confirmé par l'arbitre. Que cette situation conformément à l'Article 70 des RG de la Ligue d'Occitanie incombe au club recevant.

Que cette carence a inévitablement entraîné le non-déroulement de la rencontre.

PAR CES MOTIFS :

- La commission **CONFIRME la décision de première instance à savoir match perdu par pénalité**

*Frais de dossier d'appel à la charge de l'appelant
Frais de déplacement de l'officiel 13,50€*

APPEL DE St HILAIRE LA JASSE

Dossier : 2024 /2025 - N° 6

N°29189056 : U17D3 POULE B SAINT HILAIRE LA JASSE/AS POULX 2 du 05.10.2024

Appel en date du 11 Octobre 2024 de O ST HILAIRE LA JASSE (553073) d'une décision de la
Commission des Statuts et Règlements PV N°4 du 7/10/2024 parue sur Foot N°9 du 11/10/2024 et publiée le 09/10 /2024 à 14H04

Au motif

Non application Art 142 des RG de la FFF



Décision

Match perdu pénalité à St Hilaire la Jasse

« Par ailleurs, conformément aux droits de la défense, nous vous rappelons que vous disposez du droit faire des déclarations, de répondre aux questions posées ou de vous taire tout au long de la procédure et notamment lors de cette audition à venir. »

La commission,
Après avoir pris connaissance du dossier,
Après avoir pris connaissance de l'appel pour le dire recevable en la forme
Après rappel des faits et de la procédure Régulièrement
convoqué il est noté la présence de :

- ✓ **OFFICIEL**
 - Mr EL BAZ Elyass arbitre officiel de la rencontre
- ✓ **Club de ST HILAIRE LA JASSE**
 - Mr SUGIER Bernard Président
- ✓ **Club de AS POULX**
 - Mr LABDI Yanis représentant le président
 - Mr BACHELIER Jonathan dirigeant
- ✓ **Membre de la Commission STATUSET REGLEMENTS**
 - Mr TSOURI Mohamed

Vu les pièces figurant au dossier,
Après débat contradictoire,

Après en avoir délibéré hors de la présence des intéressés et des personnes non-membres, Mr SUGIER Bernard Président de St Hilaire la Jasse prend la parole en dernier, conformément au Règlement Disciplinaire.

Il s'avère que le fondement de l'appel soulevé par le club de St Hilaire la Jasse n'a pas été évoqué ni soulevé en première instance devant la Commission des Statuts et Règlements.

De surcroit la réclamation d'avant match fondée sur les dispositions de l'Art 142 des RG de la F.F.F n'est pas recevable puisqu'il résulte des déclarations de l'arbitre central que cette réclamation a bien été signée en sa présence par le dirigeant de Poulx et non par le seul capitaine.

A l'examen de la feuille de match ce sont d'ailleurs bien deux signatures qui ressortent sous la rubrique « réserve d'avant match »



PAR CES MOTIFS :

- La commission **CONFIRME** la décision de première instance à savoir match perdu par pénalité

Frais de dossier d'appel à la charge de l'appelant

**LE PRESIDENT,
Michel QUENIN**

**LA SECRETAIRE DE SEANCE
Paulette SAINT PIERRE**



COMMISSION DES ARBITRES

Procès-verbal n°3 de la Commission des Arbitres

Réunion du :	4/11/24
À :	19h00
Présidence :	M. Claude BOUILLET
Présents :	Mme Marie-Elisabeth COLLAVOLI. Christian BOUTADE. Jean-Louis CABARDOS. Eric HOLZER. Georges DAGANI. Michel MAURIN. François ESPADA. Patrice HEURGUE.
Assiste :	Mr Nicolas RAINVILLE
Absent excusé :	Mr Alain MAZON

Toutes les correspondances adressées aux commissions doivent se faire via la boîte mail officielle du club (n° affiliation@occitanie.fr.)

Seuls les courriels identifiés avec le NOM, Prénom et qualité de l'auteur seront pris en compte par le district.

A défaut du respect des prescriptions ci-dessous énoncées, la formalité ou requête sera déclarée irrecevable. (Cf ART 17.1 du règlement intérieur du District).

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel de District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de leur notification, dans le respect des dispositions de l'article 190 des Règlements Généraux de la F.F.F.



Approbation des procès-verbaux

La Commission approuve le PV N° 2 de la réunion du 23/9/24

Le Président nous informe de la Convocation d'un arbitre devant la Commission d'éthique le mardi 12/11/24.

- Compte rendu du Stage des nouveaux arbitre jeunes à Méjannes le Clap
- Le CTA nous apporte des explications sur le projet CARTON BLANC

DEMANDE D'ARBITRES

- FC VAL DE CEZE : match du 10/11
- RC SAUVETERRE : matches des 20/10 et 3/11
- AS VERSOISE : matches des 20/10 et 10/11
- FC VATAN : match du 10/11
- AS STE ANASTASIE : match du 3/11
- GALLICIAN GC : match du 3/11
- AS ST PRIVAT : match du 17/11

COURRIERS RECUS

- CRA : concernant les désignations des arbitres de Ligue en District
- MR OUADGHIRI I : concernant sa reprise de l'arbitrage
- ES THEZIERS : nous informant de l'arrêt de l'arbitrage de Mr DURAND S
- MR HENNION B : changement de District à compter du 15/12/24
- AC PISSEVIN : concernant un arbitre
- FC MOUSSAC : concernant un arbitre
- DISTRICT G/L : concernant le contrôle des bancs de touche
- Commission STATUTS ET REGLEMENTS : concernant un match arrêté par l'arbitre
- FFF : arbitre sanctionné de 2 mois de suspension dont 1 avec sursis.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le Président

Mr Bouillet Claude

Le secrétaire de séance

Mr Cabardos Jean Louis



COMMISSION DES STATUTS ET REGLEMENTS

Procès-verbal n°8 de la Commission des Statuts et Règlements

Réunion du :	Mardi 05 Novembre 2024
À :	18h30 – Présentiel
Présidence :	Mr Sauveur ROMAGNOLE
Présents :	Mrs. CASTILLO Maxime, Mohamed TSOURI, Jean-Christophe MORANDINI, Damien JURADO, Salim GALAI,
Absent (e)s excusé (e)s:	Bernard BERGEN

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel de District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans le respect des dispositions de l'article 190 des Règlements Généraux de la F.F.F.

Toutes les correspondances adressées aux commissions doivent se faire via la boîte mail officielle du club ([n°affiliation]@footoccitanie.fr). Seuls les courriels identifiés avec le Nom, Prénom et Qualité de l'auteur seront pris en compte par le District.

A défaut du respect des prescriptions ci-dessus énoncées, la formalité ou requête sera déclarée irrecevable. (Cf Article 17.1 du règlement intérieur du District).

Organisation de la Commission

1/ Le Président présente la nouvelle organisation de la Commission.

- La commission se réunira dorénavant le mardi soir.
- Le traitement des dossiers se fait à J +7 après le match en question.

2/ La commission informe que lorsqu'elle demande des explications aux clubs, **la réponse doit s'en tenir uniquement aux faits qui se sont déroulés et ne porter aucun jugement sur les clubs adverses, arbitres, et commissions du district** sous peine de procédure disciplinaire envers la personne et/ou le club expéditeur du mail.

3/ Toutes réponses aux demandes d'explications et correspondances adressées à la commission doivent se faire via la boîte mail officielle du club (**[n°affiliation]@footoccitanie.fr**) au secrétariat du district.

Seuls les courriels identifiés avec le Nom, Prénom et Qualité de l'auteur seront pris en compte par le District.



A défaut du respect des prescriptions ci-dessus énoncées, la formalité ou requête sera déclarée irrecevable.
(Cf Article 17.1 du règlement intérieur du District).

Approbation PV CSR

La Commission approuve le procès-verbal N°06 de la réunion du 22 Octobre 2024.

DOSSIERS DU JOUR

U18 FEMININES A 8

Dossier n°2024/2025-CSR- 056

Match n° 29493810 : MONOBLET US 1 – ALES OL 1

La commission,
Après étude du dossier,
Pris connaissance de la feuille de match,
Jugeant en premier ressort,

Agissant sur le fondement de l'article 159-4 des règlements généraux de la FFF

« Articles-159 Nombre minimum de joueurs

1- Un match de football à 11 ne peut non seulement débiter, mais également se dérouler si un minimum de huit joueurs n'y participent pas (...)

2- Une équipe se présentant sur le terrain pour commencer un match avec moins de huit joueurs est déclarée forfait.

Si l'équipe, en cours de partie, se trouve réduite à moins de huit joueurs, elle est déclarée battue par pénalité.

3- En ce qui concerne les compétitions de football à 7, un match ne peut débiter ni se dérouler si un minimum de six joueurs n'y participent pas.

Pour les compétitions de football à 8, ce chiffre est porté à 7.

4. En cas d'insuffisance du nombre de joueurs ou d'absence de l'une ou des deux équipes à l'heure prévue par l'organisme officiel pour le début de la rencontre, cette insuffisance ou cette absence est constatée par l'arbitre un quart d'heure après l'heure fixée pour le commencement de la partie.

Mrs. Jean-Christophe MORANDINI, Damien JURADO, Salim GALAI, ne participent pas aux délibérations

Considérant que l'équipe de ALES OL 1 était absente à l'heure de la rencontre,

Dit match perdu par forfait à ALES OL 1

Débit : 30 euros par forfait à ALES OL 1



Transmet le dossier à la commission des compétitions féminines.

Prochaine séance

- Mardi 12 novembre 2024

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

**Le Président de séance,
Sauveur ROMAGNOLE**

**Le Secrétaire de séance,
Mohamed TSOURI**



COMMISSION DES COMPETITIONS SENIORS

Procès-verbal n°14 de la Commission des Compétitions SENIORS

Réunion du :	Jeudi 07 Novembre 2024
À :	14h00
Présidence :	M. Jean Pierre RIEU
Présents :	Mme Cendrine MENUDIER, Mr Bernard PERIS, Mr Patrick AURILLON, Mr Pierre Jean JULLIAN
Absent(s) :	

Toutes les correspondances adressées aux commissions doivent se faire via la boîte mail officielle du club (n° affiliation@occitanie.fr.)

Seuls les courriels identifiés avec le NOM, Prénom et qualité de l'auteur seront pris en compte par le district.



A défaut du respect des prescriptions ci-dessous énoncées, la formalité ou requête sera déclarée irrecevable. (Cf. ART 17.1 du règlement intérieur du District).

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel de District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de leur notification, dans le respect des dispositions de l'article 190 des Règlements Généraux de la F.F.F.

APPROBATION DES PROCES VERBAUX

La Commission approuve le PV N°13 de la réunion du Jeudi 31 Octobre 2024.

RAPPEL DESIGNATION DES EDUCATEURS – DEPARTEMENTAL 1

Dans la continuité de la mise en place effective des **obligations de diplôme pour les éducateurs responsables d'équipes engagées au plus haut niveau de District et ce des U9 aux Seniors inclus**, nous vous demandons dès à présent de procéder à la désignation de votre éducateur responsable de l'équipe. Et ce avant le début du championnat.

À cet effet, un formulaire en ligne est mis en place. [Cliquez ici \(https://forms.office.com/e/19MxxAvkRm\)](https://forms.office.com/e/19MxxAvkRm).

À défaut, un document papier est disponible en pièce jointe à ce courriel.

- Pour vos éducateurs qui ne respecteraient pas les minimums requis en termes de diplôme/module, des demandes de dérogations peuvent être faites auprès de la Commission Technique via les documents en pièces jointes à ce courriel. **Vous devrez tout de même faire la démarche de désigner l'éducateur en question en amont.**

Pour rappel du règlement :

« Art. 10 - Obligation de diplôme »

1. Les Clubs participants au plus haut niveau de pratique départemental dans leur catégorie sont tenus d'utiliser les services d'un éducateur ou un entraîneur titulaire au minimum du module de formation correspondant à la catégorie encadrée et titulaire d'une licence « Animateur fédéral », « Éducateur Fédéral » à minima.

2. Par mesure dérogatoire, les Clubs participant à une division pour laquelle une obligation de diplôme est requise peuvent utiliser les services d'un éducateur ou d'un entraîneur non titulaire du diplôme requis, à la seule et stricte condition que :

- ledit éducateur s'engage à participer à une session de formation du module/diplôme demandé pour sa catégorie et qui sera programmée au cours de la saison. En cas d'absence au module en question, la dérogation sera annulée sans préavis et ledit éducateur et son club seront considérés comme en infraction vis-à-vis de leur obligation de diplôme.

3. Par mesure dérogatoire, les Clubs accédant à une division pour laquelle une obligation de diplôme est requise peuvent utiliser les services d'un éducateur ou d'un entraîneur non titulaire du diplôme requis, à la double condition que :

- ledit éducateur ait exercé en qualité d'entraîneur au sein de ce même Club durant les douze mois précédant la désignation,
- ledit éducateur soit inscrit et participe de manière effective à une session de formation (totale ou partielle selon le cas) en vue de l'obtention du diplôme requis. À l'issue de la formation, et en cas de non-obtention du diplôme requis, l'éducateur ne pourra plus bénéficier de cette dérogation.



Ces dérogations susvisées ne sont pas automatiques et nécessitent de la part du Club souhaitant en bénéficier le dépôt d'une demande formelle à la Commission Technique et Sélection. Ce n'est qu'après délivrance officielle de la dérogation par la Commission compétente que celle-ci s'applique.

4. L'éducateur ou l'entraîneur d'un Club soumis à une telle obligation ne peut en aucun cas être autorisé à entraîner un autre Club. »

COUPE GARD LOZERE

Tirage au sort du tour de cadrage

Ces rencontres se dérouleront sur le terrain du premier nommé sauf si plus d'une division les séparent, la rencontre est alors inversée (Art 5. 1/c du règlement de la Coupe Gard Lozère)

En cas d'égalité à l'issue du temps réglementaire, départage par une épreuve de tirs au but (Art 6.2 du règlement de la Coupe Gard Lozère).

Le tirage au sort intégral et non géographique du tour de cadrage effectué par Mr Pierre Jean JULLIAN (Membre de la commission seniors) et par Mr Jean Marie TASTEVIN (Membre de la commission des jeunes)

Assiste au tirage Mr Fernand D'ANNA (Président du District), Mr Teddy GRAS (Responsable Administratif) et Mr Lucas LESCURE (Secrétaire Administratif) a donné lieu aux rencontres suivantes.

- ✓ 64 Clubs participent au tour de cadrage 17 D2 – 28 D3 – 19 D4
- ✓ 30 Matches disputés par 60 clubs / 4 exempts

Match N°1 :	FC TAVEL 1 (D4) / E.J.P. GRAND COMBIEN 1 (D3)
Match N°2 :	F.C MEJANNES 1 (D4) / NIMES MAS DE MINGUE 1 (D3)
Match N°3 :	ENT.S ROCHEFORT SIGNARGUES 1 (D3) / SP.C. DE BROUZET L/ 1 (D3)
Match N°4 :	C.S CHEMINOT NIMOIS 1 (D4) / LE VIGAN P.V.A.F.C 1 (D2)
Match N°5 :	A.S. DE CAISSARGUES 1 (D2) / A.S LE COLLET 1 (D3)
Match N°6 :	F.C VACQUEROLLES 1 (D3) / U.S. PUJOLAISE 1 (D3)
Match N°7 :	FC O. ST ALEXANDRE 1 (D4) / U.S BOUILLARGUES 1 (D3)
Match N°8 :	AS ST PAULET 1 (D3) / O. FOURQUÉSIEEN 1 (D2)
Match N°9 :	F.C. CANABIER 1 (D2) / ASC CHAMBORIGAUD 1 (D3)
Match N°10 :	E.F. VÉZENOBRES CRUV 1 (D2) / O.C BELLEGARDE 1 (D3)
Match N°11 :	NIMES EST 1 (D4) / F.C. LANGLADE 1 (D2)
Match N°12 :	F.C BOISSET GAUJAC 1 (D4) / A.S CENDRAS 1 (D3)
Match N°13 :	A.S VENEJAN 1 (D4) / F.C CALVISSON 1 (D2)
Match N°14 :	S.C NIMOIS 1 (D3) / E.S THÉZIÉROISE 1 (D2)
Match N°15 :	F.C ST QUENTIN 1 (D4) / C.O. SOLEIL LEV. NIM 1 (D2)
Match N°16 :	ESP.F.C ST GILLOIS 1 (D4) / A.S. ST ANASTASIE 1 (D4)



Match N°17 :	F.C MILHAUD 1 (D4) / A.S. BEAUVOISIN 1 (D2)
Match N°18 :	S.A ST HIPPI.FORT 1 (D3) / F.C RODILHAN 1 (D3)
Match N°19 :	F.C BAGNOLS ESCANAUX 1 (D2) / A.S. ST CHRISTOL LEZ ALES 1 (D2)
Match N°20 :	GALLIA C. QUISSACOIS 1 (D3) / G.C GALLICIAN 1 (D4)
Match N°21 :	ENT.S MONTRIN RHONE GARDON 1 (D4) / U.S ST JULIEN PEY. 1 (D3)
Match N°22 :	O. ST HILAIRE JASSE 1 (D3) / A.S BAGARD 1 (D4)
Match N°23 :	SF REMOULINS 1 (D4) / S.C. ST MARTIN VALG. 1 (D2)
Match N°24 :	LM/STA SEDISUD 1 (D3) / A.S. VERSOISE 1 (D4)
Match N°25 :	OL DE GAUJAC 1 (D3) / U.S. GARONNAISE 1 (D2)
Match N°26 :	S.C FOURNES 1 (D4) / R.C. ST LAURENT ARB. 1 (D3)
Match N°27 :	ALL FIVE ACADEMIE AFA 1 (D2) / O.C REDESSAN 1 (D2)
Match N°28 :	F.C. VATAN 1 (D2) / E.S. 3 MOULINS 1 (D3)
Match N°29 :	R.C SAUVETERRE 1 (D3) / J.S.O AUBORD 1 (D3)
Match N°30 :	F.C SALINDRES 1 (D3) / U.S VALLABREGUES 1 (D4)

Clubs exempts :

NIMES CASTANET 1 (D3)
F.C PONTIL PRADEL 1 (D3)
F.C RIBAUTE TAVERNES 1 (D3)
S.C MANDUEL 1 (D4)

Ces rencontres se dérouleront le Dimanche 24 Novembre 2024 à 14h30.

Les 1/32^{ème} de finale se dérouleront le 05 Janvier 2025 avec l'entrée en liste des clubs de R1-R2-R3-D1

Le tirage au sort intégral et non géographique des 1/32^{ème} finale sera effectué le Jeudi 12 Décembre 2024 au siège du District Gard Lozère.

COUPE OCCITANIE

À l'issue des finales départementales disputées les 27/10/2024 et 30/10/2024 les clubs suivants sont qualifiés pour les 1/32^{ème} de finale.

- NIMES OL (R1)
- FC VAUVERT (R1)
- AV.S ROUSSON (R2)
- E.S MARGUERITTES (R3)
- STADE BEAUCAIRE (R3)
- E.P VERGEZE (R3)



CHAMPIONNAT

Arrêté municipal de longue durée (Rappel du règlement Art 62 Alinéa 5 des RG)

« 5. En cas d'indisponibilité prolongée d'une installation sportive déclarée, le calendrier ne peut être modifié, les clubs devant, dans ce cas, disposer d'un terrain de remplacement répondant aux exigences de la compétition. »

- O. ST HILAIRE JASSE Arrêté municipal du 21/10/2024 au 12/11/2024

Terrain de remplacement : LA PLAINE DE JEUX DU PLOS 1 à ST JEAN DU PIN.

FORFAIT SIMPLE

Dépt 4 Poule A

Match : N° 28544079 du 03/11/2024

S.A ST HIPPI.FORT 2 (D4) / S.P ALESIEN 1 (D4)

S.P ALESIEN 1 (D4) Battu par forfait

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le Président

Mr Jean Pierre Rieu

La Secrétaire

Mme Cendrine MENUJIER



COMMISSION DES JEUNES

PROCES VERBAL N°16 DES COMPETITIONS JEUNES

Réunion du : Jeudi 7 Novembre 2024

A : 14H00 au siège du District Gard Lozère

Président : MR BARLAGUET

Présents : MRS Patrick AURILLON. Denis LASGOUTE. Jean Marie TASTEVIN.

Excusés : MRS Emile HOURS. Stéphane BROCCQ. Michel UDOVICI

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel du District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de leur publication dans le respect des dispositions de l'article 190 des règlements généraux de la FFF.

Toutes correspondances adressées aux commissions doivent se faire via la boîte officielle du club (numéro d'affiliation@occitanie.fr). Seuls les courriels avec le NOM, Prénom et qualité de l'auteur seront pris en compte par le District.

A défaut du respect des prescriptions ci-dessus énoncées, la formalité ou requête sera déclarée irrecevable. (cf article 17.1 du règlement intérieur du District).

Approbation des Procès-Verbaux

La commission approuve le PV N°15 du MARDI 29 Octobre 2024

Retour Commissions

➤ **APPEL de AS SAINT CHRISTOL LES ALES du 31.10.2024**

U17 D2 POULE B AS ST CHRISTOL LES ALES/AS SAINT PRIVAT du 02.10.2024

Dit confirme la décision de 1^{ère} instance.

➤ **APPEL DE ST HILAIRE LA JASSE du 31.10.2024**

U17 D3 POULE B ST HILAIRE LA JASSE/AS POULX 2 du 05.10.2024



Dit confirme la décision de 1^{ère} Instance.

➤ **CSR DISCIPLINAIRE du 05.11.2024**

U17 D3 POULE A FC VAL DE CEZE/VENEJEAN du 05.10.2024

Dit match perdu par pénalité à VENEJEAN

FORFAIT

503036 : OC BELLEGARDE

Par mail en date du 02.11.2024 à 23H15, le club de OC BELLEGARDE nous informe de leur forfait en COUPE GARD LOZERE U15 prévu le 10 NOVEMBRE 2024.

En conséquence, le club de N. ACADEMIE UNIVERS 2 est qualifié pour le tour suivant.

FORFAIT GENERAL

517866 : GC UCHAUD

Mail du 07.11.2024 à 08H06, le club de GC UCHAUD nous informe de leur FORFAIT GENERAL en championnat U17 D2 POULE A.

Les équipes devant rencontrer le GC UCHAUD, seront exemptées (voir article 82 alinéa 3)

La rencontre en COUPE GARD LOZERE U17

FC BERNIS/GC UCHAUD est annulée.

L'équipe de FC BERNIS est qualifiée pour le tour suivant.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

**LE SECRETAIRE DE SEANCE
P. AURILLON**

**LE PRESIDENT,
B. BARLAGUET**



COMMISSION DU FOOTBALL D'ANIMATION

Procès-verbal n° 11 de la Commission Foot Animation

Réunion du :	06/11/24
À :	10h
Présidence :	Mr Didier CASANADA
Présents :	Mme Nadine GRECO, Mrs Sauveur ROMAGNOLE, Michel COLLADO,
Absents excusés :	Mmes Martine JOLY, Bernadette FERCAK, Mrs Cyril SAMBOEUF, Gilbert DELL'EVA.
Assiste à la Réunion :	

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel de District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans le respect des dispositions de l'article 190 des Règlements Généraux de la F.F.F

Toutes les correspondances adressées aux commissions doivent se faire via la boîte mail officielle du club (n° affiliation@footoccitanie.fr). Seuls les courriels identifiés avec le Nom, Prénom, Qualité de l'auteur seront pris en compte par le District.

A défaut du respect des prescriptions ci-dessus énoncées, la formalité ou requête sera déclarée irrecevable. (art 17.1 du règlement intérieur du District).

Approbation des procès-verbaux

La commission approuve le procès-verbal N° 10 du 30/10

Rappel

UTILISATION DE LA FMI

LE RESULTAT DE L'EQUIPE QUI A REMPORTE LES DEFIS DOIT ETRE NOTE SUR LA FEUILLE FMI DANS LA PARTIE "OBSERVATION".

Beaucoup de clubs ne le font pas : ATTENTION au moment des classements.

En cas de disfonctionnement utiliser une feuille de match papier ainsi que le tableau « Rapport FMI » dûment remplis, qui vous ont été envoyés par mail, et à télécharger dans Footclub ainsi que le site du DISTRICT.



RAPPEL AU CLUBS :
concernant les clubs responsables d'équipes pour la FMI

Dans FOOTCLUB : Il faut **absolument qu'un éducateur** soit renseigné pour chaque équipe, sinon les matchs n'apparaissent pas sur la tablette.

Championnat U12/U13

- Beaucaire : Rencontres U12/U13 le Samedi matin à 11h00

Dates U12/U13 Inter District Saison 2024/2025 Hérault / Gard

18 – 25 janvier / 1 – 8 Février / 15 – 29 Mars / 10 – 17 – 24 Mai

RAPPEL :

Les points DEFIS sont comptabilisés dans « Pénalités » sur les classements

FESTIVAL PITCH U13

- Litige plateau PITCH N° 27 : Laudun 2/Uzès 2 / Marguerittes 2
Dossier FA001 :

La commission,

Reprenant le dossier en suspens,

Pris connaissance des différents courriers des 3 clubs présents au plateau,

Considérant que l'épreuve de jonglerie n'a pas été effectuée par le club de UZES ES,

Conformément au règlement de cette compétition,

« Article 6 - Alinéa 5 :

Dans le cas où une ou plusieurs équipes ne participeraient pas à l'épreuve de jongleries, elles seraient disqualifiées par la Commission. »

Par ces motifs,

Déclare l'équipe d'UZES ES 2 DISQUALIFIEE.

Par conséquent,

Déclare MARGUERITTES ES 2 QUALIFIEE pour le 2eme tour (vainqueur sur Laudun 2 2/1)

Championnat U12

Dates U12 Inter District Saison 2024/2025 Gard / Hérault



18 – 25 Janvier / 1 – 8 Février / 15 – 29 Mars / 10 – 17 – 24 Mai

Nouvelles Dates U12 Phase 2 : 16 et 23 Novembre 7 Décembre / Rattrapage 30 Novembre

Foot Animation - U10 à U10/U11

Amende : NON UTILISATION FAL à partir de la Rotation 3 (25 €)

Saison 2024/2025 Pas de journées de rattrapage pour les Plateaux
Les plateaux **NON-JOUES** le Samedi se rattraperont le **Mercredi Après Midi**

Rotation 3 : 16 Novembre

PLATEAUX A PARTIR DU JEUDI 7 NOVEMBRE AUCUNE MODIFICATION NE SERA FAITE !!

Beucaire : Plateaux U10 et U10/U11 à 9h30 (Début des rencontres)

Nîmes Ol : Plateaux U10 et U10/U11 à 14h00 (Début des rencontres)

Foot Animation - U6 à U8/U9

UTILISATION DU FAL : U6 - U6/U7 – U8 – U8/U9

Rotation 2 U8 et U8/U9 : 16 Novembre

PLATEAUX A PARTIR DU JEUDI 7 NOVEMBRE AUCUNE MODIFICATION NE SERA FAITE !!

Amende : NON UTILISATION FAL à partir de la Rotation 2 (25 €)

DATES des RASSEMBLEMENTS FUTSAL :

- ❖ **FUTSAL U6 : 30/11 – 14/12 - 11/01/25**
- ❖ **FUTSAL U8 : 27/11 – 8/01/25**
- ❖ **FUTSAL U9 : 11/12 – 22/01/25**

FICHES D'INSCRIPTION à télécharger sur le site du District

Beucaire : Plateaux de U6 à U9 à 13h30 (Début des rencontres)

US Trèfle : Plateaux U6 à U9 à 13h30 (Début des rencontres)

Saison 2024/2025 Pas de journées de rattrapage pour les Plateaux



Les plateaux **NON-JOUES** le Samedi se rattraperont le **Mercredi Après Midi**

Foot Animation - FEMINIENS

U12/U13 F : Pensez à faire les défis

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le Président
Didier CASANADA

La Secrétaire de Séance
Nadine GRECO



COMMISSION TECHNIQUE ET SELECTION

Procès-verbal n°3 de la Commission Technique et Sélection

Réunion du : Mardi 05 Novembre 2024

À : District GL

Présidence : M. Patrick CHAMP

Présents : MM. Patrick CHAMP, Daniel DELPRAT, Loïc FRIZOL, Thierry DALBART

Assistent à la réunion : M. Frédéric ALCARAZ, C.T.D. P.P.F.

M. Lionel ROCHETTE, C.T.D. D.A.P.

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel de District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans le respect des dispositions de l'article 190 des Règlements Généraux de la F.F.F.



Approbation des Procès-verbaux

La Commission approuve le précédent procès-verbal N°2.

SECTIONS de la Commission Technique et Sélection

La commission,
Pour la saison 2024/2025, constitue en son sein les sections suivantes :

Equipe départementale des référents techniques :

- FRIZOL LOIC
- BOVETTO NICOLAS
- ALESSANDRI KYLLIAN
- ARSAC STEPHANE
- COCO YOHAN
- TOKOTO GABRIEL
- LATOUR JEAN PHILIPPE
- EL KHALFI ILYASS
- DOUTEY FREDERIC

Missions:

- **Lien de proximité avec les Clubs ;**
- **Soutien technique aux clubs ;**
- **Suivi et accompagnement des éducateurs passés en formation CFI ;**
- **Suivi des plateaux U6 à U11 dans les clubs lors de problèmes rencontrés et accompagnement ;**
- **Présence des rassemblements de masse ;**
- **Présence des rassemblements de futsal ;**
- **Animation d'ateliers éducatifs ;**
- **Animation d'ateliers de coordination motricité.**

Commission mixte FFF / UNSS :

ALCARAZ Frédéric
BOMBASARO Olivier (Président de l'USEP du GARD)
CHAMP Patrick (Responsable)
DALBART Thierry
DELPRAT Daniel
HAON Alain (Délégué départemental USEP du Gard)



JURADO Damien

Commission Sport adapté et Handisport :

CHAMP Patrick

DALBART Thierry

DELPRAT Daniel

MOREL Philippe (Responsable)

OBLIGATIONS DE DIPLOME – 2024/2025

RAPPEL AVANT SANCTION

La commission,
Informe, demande et rappelle aux clubs,

Dans le cadre des **obligations de diplôme pour les éducateurs responsables d'équipes engagées au plus haut niveau District* et ce des Séniors aux U09 inclus**, nous vous demandons dès à présent de procéder à la désignation de votre **éducateur licencié responsable de l'équipe**.

A cet effet, un formulaire en ligne est mis en place. [Cliquez ici \(https://forms.office.com/e/19MxxAvkRm\)](https://forms.office.com/e/19MxxAvkRm).

À défaut, un document papier et les documents afférents sont disponibles sur le site du district.

- Pour vos éducateurs qui ne respecteraient pas les minimums requis en termes de diplôme/module, des demandes de dérogations peuvent être faite auprès de la Commission Technique via les documents en pièces jointes à ce courriel. **Vous devrez tout de même faire la démarche de désigner l'éducateur en question en amont.**

Pour rappel du règlement :

« Art. 10 - Obligation de diplôme »

1. Les Clubs participants au plus haut niveau de pratique départemental dans leur catégorie sont tenus d'utiliser les services d'un éducateur ou un entraîneur titulaire au minimum du module de formation correspondant à la catégorie encadrée et titulaire d'une licence « Animateur fédéral », « Educateur Fédéral » à minima.
2. Par mesure dérogatoire, les Clubs participant à une division pour laquelle une obligation de diplôme est requise peuvent utiliser les services d'un éducateur ou d'un entraîneur non titulaire du diplôme requis, à la seule et stricte condition que :
 - ledit éducateur s'engage à participer à une session de formation du module/diplôme demandé pour sa catégorie et qui sera programmée au cours de la saison. En cas d'absence au module en question, la dérogation sera annulée sans préavis et ledit éducateur et son club seront considérés comme en infraction vis-à-vis de leur obligation de diplôme.
3. Par mesure dérogatoire, les Clubs accédant à une division pour laquelle une obligation de diplôme est requise peuvent utiliser les services d'un éducateur ou d'un entraîneur non titulaire du diplôme requis, à la double condition que :
 - ledit éducateur ait exercé en qualité d'entraîneur au sein de ce même Club durant les douze mois précédant la désignation,

• *ledit éducateur soit inscrit et participe de manière effective à une session de formation (totale ou partielle selon le cas) en vue de l'obtention du diplôme requis. À l'issue de la formation, et en cas de non-obtention du diplôme requis, l'éducateur ne pourra plus bénéficier de cette dérogation.*

Ces dérogations susvisées ne sont pas automatiques et nécessitent de la part du Club souhaitant en bénéficier le dépôt d'une demande formelle à la Commission Technique et Sélection. Ce n'est qu'après délivrance officielle de la dérogation par la Commission compétente que celle-ci s'applique.

4. *L'éducateur ou l'entraîneur d'un Club soumis à une telle obligation ne peut en aucun cas être autorisé à entraîner un autre Club. »*

Après une application modérée lors de la saison 2023/2024, nous vous informons que cette saison 2024/2025 il sera fait application strict du règlement en matière d'amende et de retrait de point par la Commission Compétente (Articles 10, 10bis et 10 ter des RG du District).

Catégorie d'Age	Niveau	OBLIGATION
SENIORS	Départemental 1	Module seniors / CFI Seniors
		Licence animateur obligatoire à minima
U19	Départemental 1	Module U17/U19 / CFI U14-U19
		Licence animateur obligatoire à minima
U17	Départemental 1	Module U17/U19 / CFI U14-U19
		Licence animateur obligatoire à minima
U15 (Fille/Garçon)	Départemental 1	Module U15 / CFI U14-U19
		Licence animateur obligatoire à minima
U14	TERRITOIRE	Module U15 / CFI U14-U19
		Licence animateur obligatoire à minima
U13 (Fille/Garçon)	Départemental 1	Module U13 / CFI U10-U13
		Licence animateur obligatoire à minima
U11	Elite	Module U11 / CFI U10-U13
		Licence animateur obligatoire à minima
U10	Elite	Module U11 / CFI U10-U13
		Licence animateur obligatoire à minima
U09	Elite	Module U09 / CFI U6-U9
		Licence animateur obligatoire à minima

La commission informe par mesure dérogatoire pour 2024/2025, l'application des obligations de diplôme ne sera pas appliquée pour le plus haut niveau des championnats féminins mais entrera en vigueur en saison 2025/2026



INTERVENTIONS SEMAINE SCOLA FOOT

Pour la première fois et dans le cadre de la convention du District Gard-Lozère de Football avec la Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale du Gard (DSDEN), la semaine « SCOLA » du 30 septembre au 4 octobre 2024 a vu le jour.

Une semaine de découverte des différentes activités sportives a été organisée sur l'ensemble du territoire Gardois pour les élèves des écoles primaires du département avec un ensemble de comités sportifs.

Frédéric ALCARAZ CT PPF, Lionel ROCHETTE CT DAP ainsi que les intervenants techniques, Loïc FRIZOL, Jean François LATOUR, Michel COLLADO, Frédéric DOUTEY, Nicolas BOVETTO et Kylian ALLESSANDRI ont proposé la découverte et l'initiation de la pratique du football avec des ateliers techniques et de motricité ainsi des petits matchs ludiques.

Voici les sites des interventions :

- Lundi 30/09 à NÎMES
- Mardi 01/10 à BAGNOLS/CEZE, MARGUERITTES, ST GENIES DE COMOLAS
- Jeudi 03/10 à ST HILAIRE DE BRETHMAS et ST HIPPOLYTE DU FORT
- Vendredi 4/10 à BELLEGARDE, CALVISSON et ST GILLES

Cette semaine de découverte des activités sportives sera reconduite la saison prochaine.

JOURNEE ACCUEIL U8 U9

SAMEDI 21 SEPTEMBRE a eu lieu LA JOURNEE ACCUEIL FFF U8 U9 sur le complexe sportif de l'OC REDESSAN

Plus de 450 ENFANTS présents,

Les CLUBS présents :

FCCLA, BEAUCAIRE FC, FTC, EP VERGEZE, SOLEIL LEVANT, O MAS MINGUE, US BOUILLARGUES, US TREFLES, AS POULX, 3 MOULINS, FC LANGLADE, AS VERS, JSCBA, NIMES OL, US GARONS, AEC ST GILLES, OC REDESSAN, AS CAISSARGUES, CALVISSON FC, LASALLIEN, RHONE GARDON, OC BELLEGARDE, LE CAILAR.

Sous la responsabilité des Conseillers Techniques ainsi que des Intervenants Techniques Football Animation et Commission Football Animation.

- RASSEMBLEMENT U8 10H12H Psychomotricité + Formes jouées
- RASSEMBLEMENT U9 14H16H15 Psychomotricité + Formes jouées

Un remerciement à l'ensemble de l'équipe pédagogique de l'OC REDESSAN pour la qualité de son accueil.

JOURNEE ACCUEIL U7

SAMEDI 28 SEPTEMBRE a eu lieu LA JOURNEE ACCUEIL FFF U7 sur le complexe sportif de l'EP VERGEZE



Plus de 230 ENFANTS présents,

Les CLUBS présents :

FC CALVISSON , O MAS MINGUE, UZES , US TREFLES, ES MARGUERITTES, OC REDESSAN, , FC RODILHAN, STADE BEAUCAIRE FC , EP VERGEZE, AS POULX, SO AIMARGUES, EFC ST GILLES, NIMES OL, NIMES GAZELEC, AS VERS, AS CAISSARGUES, OC BELLEGARDE, FC VAUVERT, US REGORDANE, GC UCHAUD, FCBP, US BOUILLARGUES, SOLEIL LEVANT.

Sous la responsabilité des Conseillers Techniques ainsi que des Intervenants Techniques Football Animation et Commission Football Animation.

RASSEMBLEMENT U7 14H16H30 Psychomotricité + Formes jouées à 4C4

Un remerciement à l'ensemble de l'équipe pédagogique de l'EP VERGEZE pour la qualité de son accueil.

JOURNEE ACCUEIL U6

SAMEDI 05 OCTOBRE a eu lieu LA JOURNEE ACCUEIL FFF U6 sur le complexe sportif de l'AS POULX

Plus de 100 ENFANTS présents,

Les CLUBS présents :

AS POULX EP VERGEZE BEAUCAIRE FC FC VAUVERT ES MARGUERITTES FC LANGLADE US REGORDANE OC REDESSAN US TREFLES OC BELLEGARDE MAS MINGUE.

Sous la responsabilité des Conseillers Techniques ainsi que des Intervenants Techniques Football Animation et Commission Football Animation.

RASSEMBLEMENT U6 Psychomotricité, AGILETE, COORDINATION + Formes jouées à 4C4

Un remerciement à l'ensemble de l'équipe pédagogique de l'AS POULX pour la qualité de son accueil.

CFI U6 U9

MARDI 8 OCTOBRE et MARDI 22 OCTOBRE, un CFI U6 U9 a été organisé sur les installations sportives de GARONS.

10 Candidats présents,

Les CLUBS présents :

O MAS MINGUE, US GARONS, SOLEIL LEVANT, GC UCHAUD.

Sous la responsabilité du CTD DAP ROCHETTE Lionel et BOVETTO NICOLAS.

- L'ENFANT DE 6, 7, 8 ANS
- LA SEANCE D'INITIATION
- LE PLATEAU
- LES 3 PROCEDES D'ENTRAINEMENT



- LES 2 TYPES DE PEDAGOGIES

Un remerciement à l'ensemble de l'équipe pédagogique de US GARONS pour la qualité de son accueil.

CFI U10 U13

MERCREDI 23 OCTOBRE, un CFI U10 U13 a été organisé sur les installations sportives de VERS PONT DU GARD.

18 Candidats présents,

Les CLUBS présents :

ST GILLES, VERS, GC UCHAUD, 3 MOULINS, US PUJAUT

Sous la responsabilité du CTD DAP ROCHETTE Lionel et FRIZOL LOIC.

- L'ENFANT DE 12ANS
- LA SEANCE DE PRE FORMATION
- LE MATCH U13
- LES PROCEDES D'ENTRAINEMENT
- LES 2 TYPES DE PEDAGOGIES

Un remerciement à l'ensemble de l'équipe pédagogique de AS VERS pour la qualité de son accueil.

CFI PREPARATION ATHLETIQUE

JEUDI 10 VENDREDI 11 JEUDI 24 VENDREDI 25 OCTOBRE, un CFI PREPARATION ATHLETIQUE a été organisé sur les installations sportives de LANGLADE.

10 Candidats présents,

Les CLUBS présents :

NIMES OL, FC LANGLADE, OAC, BEAUCAIRE FC, GC UCHAUD, QUISSAC, ES MARGUERITTES.

Sous la responsabilité du CTD DAP ROCHETTE Lionel et BOVETTO NICOLAS.

- LES 3 QUALITES CONDITIONNELLES DU FOOTBALL
- LA REATHLETISATION
- L ECHAUFFEMENT D'AVANT MATCH
- LA PROPHYLAXIE
- LES TESTS ATHLETIQUES
- LA PREPARATION INVISIBLE

Un remerciement à l'ensemble de l'équipe pédagogique du FC LANGLADE pour la qualité de son accueil.

CFI U14 U19

LES VENDREDIS 18 et jeudi 31 octobre 2024, un CFI U14/U19 a été organisé sur les installations sportives du FC LANGLADE.



18 Candidats présents.

10 Cubs présents : AS BEAUVOISIN, AS CAISSARGUES, CALVISSON FC, O FOURQUES, ES MARGUERITTES, AS POULX, O ST HILAIRE LA JASSE, FC VAL DE CEZE et E PERRIER VERGEZE.

Les deux journées de 6h de formation se sont déroulées sous la responsabilité du CTD PPF Frédéric ALCARAZ et Loïc FRIZOL (Commission Technique).

Les contenus dispensés en travaux et réflexion de groupes :

- La posture de l'éducateur
- Climat d'entraînement
- La démarche pédagogique
- Le retour d'expérience d'un entraînement et d'un match en club
- Les procédés d'entraînement
- Le Coaching en Match Foot à 11

Les mises en situation pédagogique (Terrain) :

- La séance cadre (formateurs)
- Les séquences pédagogiques (stagiaires)

En complément des deux jours de formation en présentiel, les stagiaires ont suivi des capsules d'e-learning sur différentes thématiques via la plateforme *PortailFormation* de la FFF.

Remerciement à l'ensemble de l'équipe pédagogique du FC CABASSUT et à la Commune pour la qualité de l'accueil.

DETECTION U15F

MERCREDI 02 OCTOBRE a eu lieu UNE DETECTION U15F sur les installations de BEZOUCE.

18 FILLES présentes,

Les CLUBS présents :

OOT FEMININ NIMES, STADE BEAUCAIROIS 30, US MONOBLET, LES MAGES, SC ANDUZE, FCCLA

Sous la responsabilité du CTD DAP ROCHETTE Lionel

- TRAVAIL DE PILOTAGE DES APPUIS SOUPLESSE ACTIVE
- TRAVAIL TECHNIQUE
- GRAND JEU CONSERVER PROGRESSER
- ROUTINE ETIREMENTS PASSIFS
-

Un remerciement à l'ensemble de l'équipe pédagogique des 3 MOULINS pour la qualité de son accueil.



DETECTION U15 G (2010)

3 rassemblements ont été programmés :

- 2 rassemblements de secteur, les mercredis 9 et 16 octobre 2024 à AUBARNE STE ANASTASIE
- Finale départementale U15 Garçons, le mercredi 28 octobre 2024 à AUBARNE STE ANASTASIE.

- **Secteur Centre et Nord du Gard**

46 joueurs présents, 3 absents.

11 CLUBS présents :

ACADEMIE UNIVERS, OAC, FC BAGNOLS PONT, FC CALVISSON, FC CHUSCLAN LAUDUN L'ARDOISE, NÎMES OLYMPIQUE, AS ROUSSON, ES ST JEAN DU PIN, AS ST PRIVAT, ES PAYS D'UZES, AS VERSOISE.

Sous la responsabilité du CTD PPF, Frédéric ALCARAZ et des membres de la Commission Technique, P. CHAMP, D. DELPRAT, T. DALBART, E. EL KHALFI, L. FRIZOL (GB), le rassemblement a permis de constituer 3 équipes et après un échauffement collectif, 3 matchs se sont déroulés.

Les membres de la Commission Technique ont observé attentivement les oppositions afin d'identifier les profils à potentiel et les proposer à la Finale départementale.

Un remerciement à la Commune de STE ANASTASIE et aux clubs de l'AS STE ANASTASIE et l'US La REGORDANE pour la qualité de son accueil.

- **Secteur Sud du Gard**

45 joueurs présents, 3 absents

11 CLUBS présents :

ACADEMIE UNIVERS, STADE BEUCAIRE FOOTBALL, GAZELEC SP GARDOIS, RC GENERAC, FC LANGLADE, SC MANDUEL, NÎMES OLYMPIQUE, O MAS DE MINGUE, O REDESSAN, US TREFLE, E P VERGEZE.

Sous la responsabilité du CTD PPF, Frédéric ALCARAZ, ainsi que des membres de la Commission Technique, T. DALBART, L. LINARES, P. MOREL, E. EL KHALFI, L. FRIZOL (GB), le rassemblement a permis de constituer 4 équipes et après un échauffement collectif, 4 matchs se sont déroulés.

Les membres de la Commission Technique ont observé attentivement les oppositions afin d'identifier les profils à potentiel et les proposer à la Finale départementale.

Un remerciement à la commune et au club de l'ES MARGUERITTES pour la qualité de son accueil.

- **FINALE DEPARTEMENTALE A AUBARNE STE ANASTASIE**

40 joueurs présents, 2 absents



12 CLUBS présents :

ACADEMIE UNIVERS, OAC, STADE BEUCAIROIS FOOTBALL, FC CALVISSON, FC CHUSCLAN LAUDUN L'ARDOISE, GAZELEC SP GARDOIS, RC GENERAC, FC LANGLADE, O MAS DE MINGUE, NÎMES OLYMPIQUE, AS ROUSSON, ES ST JEAN DU PIN.

Sous la responsabilité du CTD PPF, Frédéric ALCARAZ et des membres de la Commission Technique, P. CHAMP, Y. BARCLAY, T. DALBART, E. EL KHALFI, L. FRIZOL (GB) et L. LINARES le rassemblement a permis de constituer 3 équipes et après un échauffement collectif, des tests techniques et athlétiques ont été proposés suivi de matchs.

Les membres de la Commission Technique ont observé attentivement les tests et les oppositions afin d'identifier les profils à potentiel et proposer une liste de 15 à 18 joueurs avec GB, à la Ligue de Football d'Occitanie.

Les joueurs retenus participeront à un rassemblement Interdistricts du secteur Est de la région, programmé le 17 novembre 2024 à BEZIERS.

Un remerciement à la Commune de STE ANASTASIE et aux clubs de l'AS STE ANASTASIE et l'US La REGORDANE pour la qualité de son accueil.

DETECTION U16 G (2009)

Un rassemblement départemental U16G s'est déroulé le mercredi 30 octobre 2024 à AUBARNE STE ANASTASIE.

39 joueurs présents, 5 absents

7 CLUBS présents :

ACADEMIE UNIVERS, OAC, FC BAGNOLS/PONT, STADE BEUCAIROIS FOOTBALL, O MAS DE MINGUE, NÎMES OLYMPIQUE, AS ROUSSON.

Sous la responsabilité du CTD PPF, Frédéric ALCARAZ et des membres de la Commission Technique, Y. BARCLAY, T. DALBART, L. FRIZOL (GB), S. SAURAT et L. LINARES, le rassemblement a permis de constituer 3 équipes et après un échauffement collectif, 3 matchs se sont déroulés.

Les membres de la Commission Technique ont observé attentivement les oppositions afin d'identifier les profils à potentiel et proposer une liste de 14 à 16 joueurs à la Ligue de Football d'Occitanie.

Les joueurs retenus participeront à un rassemblement Interdistricts du secteur Est de la région, programmé le 27 novembre.

Un remerciement à la Commune de STE ANASTASIE et aux clubs de l'AS STE ANASTASIE et l'US La REGORDANE pour la qualité de son accueil.

DETECTION FUTSAL U15 G (2010)

Un interdistricts Futsal a été organisé le **30 octobre 2024** dans le gymnase de MARSILLARGUES en présence de deux équipes du District de l'HERAULT et une équipe du District du GARD.



Ce rassemblement a pour objectif d'identifier les joueurs à potentiel Futsal dans la perspective d'un stage régional.

Le l'équipe du District du Gard été représenté par 7 joueurs licenciés dans le club ACADEMIE UNIVERS et encadré par Elyass EL KHALFI, référent de la pratique et membre de la commission technique du District.

JOURNEE CAPITAINE U13

SAMEDI 02 NOVEMBRE, sur la commune d'AUBARNE SAINT ANASTASIE a eu lieu la JOURNEE DES CAPITAINES U13 .
52 jeunes joueurs ont répondu présents.

Les clubs représentés : STADE BEAUCAIRE FC, AS POULX, BERNIS, RC GENERAC, O ALES CEVENNES, AV S ROUSSON, AS ST PRIVAT, O MAS MINGUE, EP VERGEZE, ST HILAIRE LA JASSE, US REGORDANE, NIMES LASALLIEN, US PUJAUT, OC REDESSAN, ES MARGUERITTES, FC CALVISSON, NIMES GAZELEC, UZES, CIGALOIS, FC CHUSCLAN LAUDUN, FC RODILHAN, SOLEIL LEVANT, NIMES OL, FCBP, AS VERS, GC UCHAUD, FC LANGLADE, OAC, US MONOBLLET, FFNMG.

Sous la responsabilité Technique du CTD DAP ROCHETTE Lionel , du CTD PPF ALCARAZ Frédéric ainsi que des Référents techniques Football Animation Mrs BOVETTO Nicolas , FRIZOL Loic, TOKOTO Gabriel, COCO Yohan , et membre de la CA.

- LA RELATION ARBITRE/CAPITAINE
- LE ROLE DU CAPITAINE AVANT, PENDANT et APRES LE MATCH
- FUTNET
- GOLF FOOT

A noter La présence de Mrs D'ANNA Fernand, CHAMP Patrick, JURADO Damien.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée

Le Président,

Patrick CHAMP

Le Secrétaire de séance,

Daniel DELPRAT

Fin de l'officiel...